



Où faire reconnaître une maltraitance psychologique

Par **caroline**, le **10/09/2008** à **22:39**

Bonjour,
Existe-t-il un moyen pour lui de faire reconnaître la maltraitance dont on a été victime dans l'enfance ?

Par **Patricia**, le **11/09/2008** à **20:30**

Bonsoir,

Votre message/question est confus, peu clair.

Pour votre information :

- La psychologie est l'étude scientifique des faits psychiques.
 - Les psychologues ne sont pas des médecins mais des spécialistes en psychologie qui comprennent intuitivement les sentiments d'autrui.
 - Les psychanalystes sont des spécialistes qui ramènent à la conscience des sentiments obscurs ou refoulés.
- La thérapie est fondée sur les théories de Freud.
- Les psychiatres sont des médecins qui étudient et traitent les maladies mentales.

Qui est "lui" ?

"Reconnaître la maltraitance, victime dans l'enfance".

Matraité par qui ? Victime de quoi ?

Cordialement.

Par **caroline**, le **11/09/2008** à **20:55**

Il s'agit d'une personne qui a subit pendant son enfance et son adolescence des brimades, des humiliations répétées, qui a été témoin de scènes sexuelles, et victime de malveillances de la part de sa mère.

Par **JamesEraser**, le **11/09/2008** à **21:07**

[citation]qui a été témoin de scènes sexuelles[/citation]
Il s'agit d'une corruption de mineur. Délit pénal.

[citation]et victime de malveillances de la part de sa mère[/citation]
S'il s'agit de malveillances physiques, l'infraction appropriée est : Violences sur mineur par personne ayant autorité. ou Violences habituelles sur mineur par pers. ayant autorité. Délit pénal

[citation]des brimades, des humiliations répétées[/citation]
Il faudrait le détail pour rechercher une éventuelle infraction.

[citation]Il s'agit d'une personne qui a subit pendant son enfance[/citation]
Selon ce détail, les faits doivent être prescrits.
Experatooment

Par **Patricia**, le **11/09/2008** à **21:10**

Comme je le pensais, il faut qu'il prenne rendez-vous chez un psychiatre qui sera à son écoute et l'aidera.
Libéral, hôpitaux ou centres médico-psychologiques.
Les séances sont remboursés par la sécurité sociale.

Cordialement.

Par **caroline**, le **11/09/2008** à **21:34**

Merci.